



Écocentres
MRC de Rivière-du-Loup

Rapport d'activités 2019

PRÉSENTÉ à la MRC de Rivière-du-Loup

310, rue Saint-Pierre

Rivière-du-Loup (Québec) G5R 3V3

PRÉPARÉ par Co-éco

1650, rue de la Ferme

Sainte-Anne-de-la-Pocatière (Québec) G0R 1Z0

Février 2020

Table des matières

Sommaire	3
1. Achalandage	4
2. Quantité de matières (tonnes).....	6
3. Communications	8
4. Projet Écochantier.....	9
5. Améliorations réalisées.....	10
6. Recommandations	12

Sommaire

Ce rapport présente le résumé des activités des écocentres de la MRC de Rivière-du-Loup pour l'année 2019 (achalandage, tonnage et taux de détournement) tout en établissant une comparaison avec les quatre dernières années afin de mesurer leur évolution. Les résultats sont présentés à la fois de façon générale pour l'ensemble des installations et individuellement pour chacun des écocentres.

En 2019, il y a eu un total de 20 117 entrées représentant une augmentation de 24 % comparativement à 2018. Au total, les deux écocentres de la MRC ont géré 2692 tonnes de matières, soit 41 % de plus qu'en 2018. De cette quantité, 89 % des matières ont été valorisées (recyclées, réutilisées, réemployées ou traitées). Douze types de matières y ont été gérés et les plus importants en quantité sont les **matériaux secs, les agrégats et le bois**.

Tous les chiffres sont arrondis afin de faciliter la lecture et le mot *tonne* est utilisé tout au long du texte pour signifier *tonne métrique (tm)*.

Le tableau suivant fait un rappel des informations générales concernant les écocentres.

Tableau 1. Informations générales

ÉCOCENTRE	Rivière-du-Loup	Saint-Hubert-de-RDL
LIEU	100, rue Delage Rivière-du-Loup G5R 3P9	151, 1 ^{er} Rang Est Saint-Hubert G0L 3L0
HORAIRE	du mardi au samedi de 8 h à 16 h **samedi de 8 h à 14 h	lundi et samedi de 8 h à 16 h
PÉRIODE D'OUVERTURE	du 16 avril au 2 novembre ** 8, 9 et 15,16 novembre	du 5 mai au 2 novembre

1. Achalandage

L'écocentre de Rivière-du-Loup a opéré du 16 avril au 2 novembre dans son horaire habituel du mardi au samedi de 8 h à 16 h. L'écocentre a prolongé son service les samedis 8, 9, 15 et 16 novembre à raison de six heures d'ouverture par jour. L'écocentre de Saint-Hubert a maintenu son horaire habituel soit les lundis et samedis du 5 mai jusqu'au 2 novembre.

Au total, 20 117 entrées ont eu lieu dans les écocentres de la MRC de Rivière-du-Loup en 2019, 24 % de plus que l'année précédente.

En détail, il y a eu 18 941 entrées à l'écocentre de Rivière-du-Loup (RDL), 24 % de plus qu'en 2018 et 1 176 entrées à l'écocentre de Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup, 26 % de plus que l'année précédente.

En somme, sur la totalité des entrées en 2019, 86 % des utilisateurs proviennent de la Ville de Rivière-du-Loup comme le montre la figure 1; ce pourcentage augmente à 90 % si on se base sur les seuls usagers de l'écocentre de Rivière-du-Loup. Le tableau 2 résume les visites enregistrées par écocentre ainsi que le total pour la MRC.

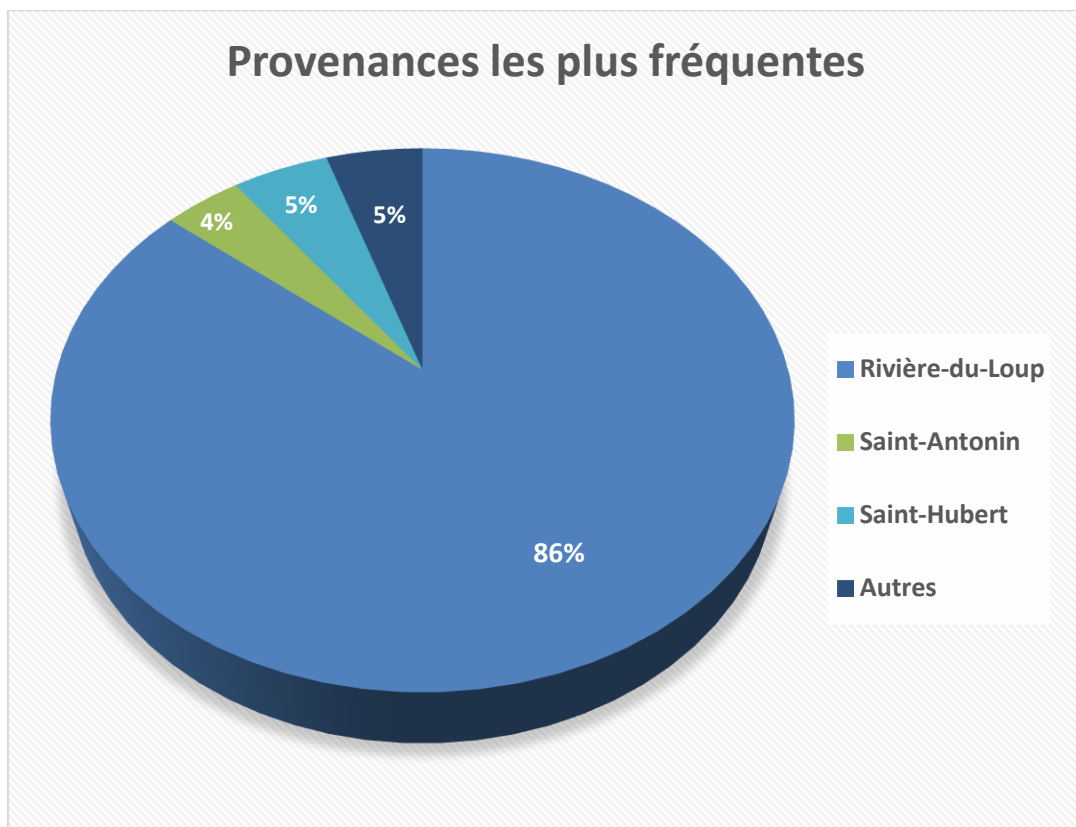


Figure 1. Provenances les plus fréquentes des visiteurs, écocentres de Rivière-du-Loup et de Saint-Hubert

Tableau 2. Provenance et nombre d'entrées en 2018

Provenance	Rivière du Loup		St-Hubert-de-RDL		Sommaire MRC 2019		Variation 2018-2019	
	nombre d'entrée	%	nombre d'entrée	%	nombre d'entrée	%	nombre d'entrée	%
Cacouna	284	2%	2	0%	286	1%	235	22%
L'Isle-Verte	52	0%	4	0%	56	0%	56	0%
Notre-Dame-des-sept-Douleurs	3	0%	3	0%	6	0%	1	100%
Notre-Dame-du-Portage	269	1%	0	0%	269	1%	252	7%
Rivière-du-Loup	17 236	91%	3	0%	17 239	86%	13 679	26%
Saint-Antonin	733	4%	4	0%	737	4%	679	9%
Saint-Arsène	189	1%	6	0%	195	1%	133	47%
Saint-Cyprien	11	0%	89	8%	100	1%	79	27%
Saint-Épiphane	32	0%	47	4%	79	0%	72	10%
Saint-François-Xavier-de-Viger	2	0%	82	7%	84	0%	75	12%
Saint-Hubert	17	0%	927	79%	944	5%	765	23%
Saint-Modeste	101	0%	2	0%	103	1%	161	-36%
Saint-Paul-de-la-Croix	12	0%	7	0%	19	0%	18	6%
TOTAL	18941		1176		20117		16205	24%

La figure suivante présente l'évolution de l'achalandage 2015-2019 pour chacun des écocentres et pour l'ensemble de la MRC.

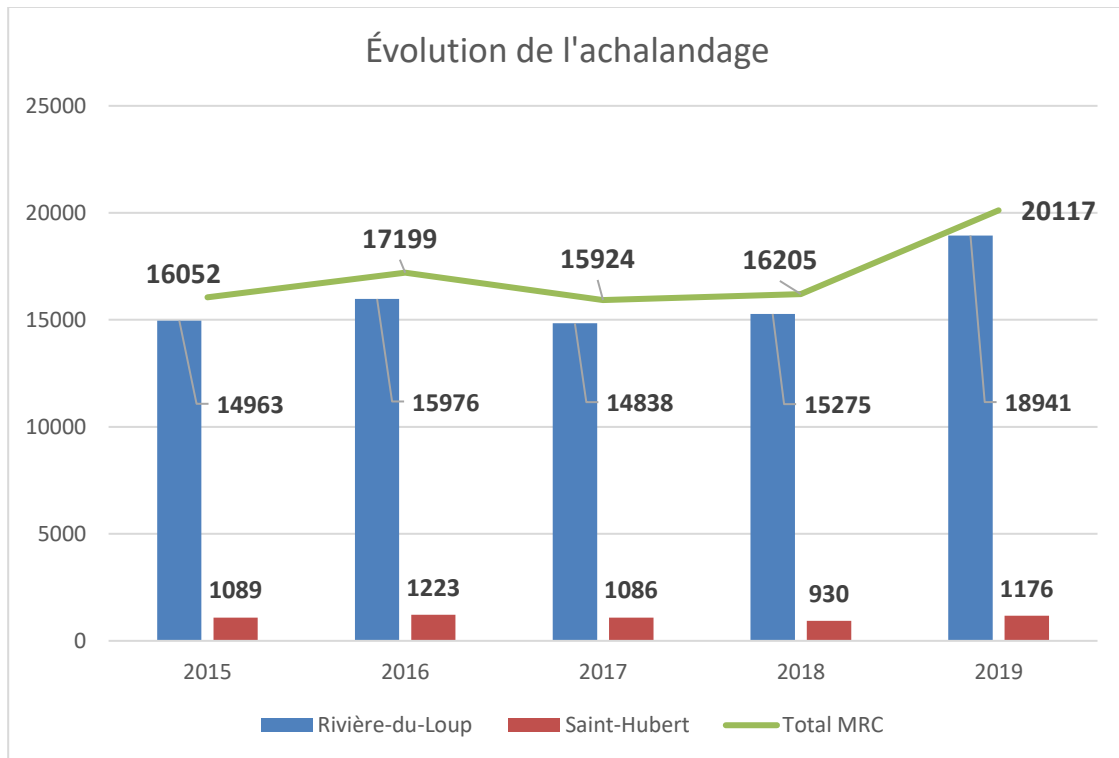


Figure 2. Évolution de l'achalandage des écocentres entre 2015 et 2019

2. Quantité de matières (tonnes)

La quantité totale de matières gérées cette année est de 2692 tonnes (tm), une augmentation de 41 % par rapport à l'an dernier. Le tableau 5 montre l'évolution des quantités gérées par les écocentres et le nombre d'entrées depuis 2015. Le tonnage de matières 3RV c'est-à-dire les matières qui peuvent être réemployées, recyclées ou valorisées constitue 89 % du total d'entrées, les déchets représentant 11 % du total (voir tableaux 3 et 4).

Tableau 3. Évolution des quantités et du nombre d'entrées

	2015	2016	2017	2018	2019	% Variation 2018-2019
Tonnage pesé	2552	2475	2208	1911	2692	41%
N ^{bre} d'entrées	16052	17199	15924	16205	20117	24%
kg / entrée	159	144	139	118	134	14%

Les quantités reçues pour chaque type de matières sont présentées au tableau suivant.

Tableau 4. Évolution des quantités par matière (tm), total MRC

Type de matière	2015	2016	2017	2018	2019	% Variation 2018-2019
Agrégats	324	283	292	349	402	15%
Bois	385	407	317	290	362	25%
Branches	337	312	309	218	395	81%
Informatique, électronique	72	70	69	62	63	2%
Matériaux secs	737	715	620	507	706	39%
Métal	111	152	123	99	135	36%
Pneus	20	15	24	19	N/D	N/D
RDD	30	32	32	28	34	21%
Résidus verts	336	280	253	188	300	60%
TOTAL VALORISÉ	2352	2266	2039	1759	2397	36%
Déchets	200	208	169	152	295	94%
TOTAL GÉRÉ	2552	2475	2208	1911	2692	41%

3. Communications

Plusieurs activités de communication ont été réalisées pendant l'année 2019. Comme par le passé, ces activités avaient pour but de faire connaître le service des écocentres, leur horaire d'opération et les matières acceptées. Les médias traditionnels comme la radio et le journal ainsi que les médias sociaux comme le site Internet de Co-éco et Facebook, ont été souvent utilisés

De plus, durant l'été, en collaboration avec la télévision de Rivière-du-Loup, nous avons été invités à parler des écocentres pour les MRC dont Co-éco est gestionnaire. Cette émission a été diffusée sur une période d'un mois le matin dans les messages publicitaires de l'émission *Salut Bonjour*.

Également, un encart rappelant les matières acceptées et les journées d'opérations des écocentres a été élaboré, imprimé et distribué aux citoyens dans les écocentres. La ligne info a été également très utilisée.

Cette année, l'encart a aussi été distribué à toutes les portes des municipalités de la MRC de Rivière-du-Loup à l'exception de la Ville de Rivière-du-Loup par le biais du publisac.

FONCTIONNEMENT

Les écocentres sont à l'usage exclusif des résidents de la MRC de Rivière-du-Loup. Ils ne sont pas accessibles aux industries, commerces ou institutions à l'exception du matériel électronique et informatique.

L'utilisateur est responsable du tri et du transport des matériaux. Le préposé indique les conteneurs où déposer les matériaux.

Avant votre visite : TRIEZ les matières, VIDEZ les appareils à moteur de leurs liquides, COUPEZ les matières plus volumineuses et PLIEZ les boîtes de carton.

RÈGLEMENTS

- Preuve de résidence et pièce d'identité obligatoires
- Respecter la signalisation et les directives données par le personnel
- Éteindre le moteur pendant le déchargement
- Les enfants et les animaux doivent rester dans le véhicule

Il est interdit de :

- Fumer sur le site
- Transvider des liquides sur le site
- Descendre dans les conteneurs
- Prendre des objets
- Utiliser la violence verbale ou physique
- Déposer des matières à l'extérieur du site

ÉCOCENTRE

info@co-eco.org

@coecobs

www.ecocentresmrcrdl.com

418 292-1322

ÉCOCHANTIER

ecochantier@co-eco.org

@Ecochantier

www.ecochantier.ca

418 856-2628

Co-éco

MRC de Rivière-du-Loup

GUIDE 2019

ÉCOCENTRES

RIVIÈRE-DU-LOUP
Période d'ouverture du 16 avril au 2 novembre
100, rue Delage 8 h à 16 h
Mardi au samedi 8 h à 14 h
Prolongation 8, 9, 15 et 16 novembre

SAINT-HUBERT-DE-RIVIÈRE-DU-LOUP
Période d'ouverture du 4 mai au 2 novembre
151, 1er Rang Est 8 h à 16 h
Lundi et samedi

* SVP arrivez 15 minutes avant la fermeture *

MATIÈRES ACCEPTÉES sans frais

- Appareil ménager non réutilisable, pièce ou morceau de métal (four, laveuse, tuyau, clôture, tôle, etc.)
- Matériel informatique, électronique et de communication
- Matériel autoportant (photocopieur)
- Bois de construction, bran de scie, meuble en bois non réutilisable
- Bois créosoté
- Gazon coupé, feuilles, plantes, résidus de coupe d'arbre ou d'arbuste et branches
- Plantes exotiques envahissantes
- Quantité équivalente à une brouette: terre, brique, béton, asphalte, etc.
- Terre contaminée
- Piles, néons et ampoules fluocompactes, huile, peinture, aérosol, etc.
- Dans un contenant de moins de 20 LITRES, ÉTANCHE et IDENTIFIÉ
- Pneu SANS JANTE de 48.5 pouces et moins
- Pneus agricoles et commerciaux
- Bardeau d'asphalte sans le papier goudronné, gypse, mélamine, miroir, vitre, céramique, toilette, lavabo, etc.
- Vêtement en bon état dans des sacs
- Vêtement non réutilisable à la poubelle

MATIÈRES ACCEPTÉES avec frais

DEMANDEZ VOTRE REÇU

- Meubles rembourrés : matelas, sommier, futon, divan, chaise, etc.
- Plastiques durs : jouet, skis, tuyau, revêtement de vinyle, prélat, arbre artificiel, etc.
- Produits d'isolation : mousse, laine, papier goudronné, etc.
- Toiles de plastique: bâche, abri d'auto, toile de piscine, etc.
- Autres : tapis, etc.

Les frais s'appliquent selon le volume

Meubles rembourrés :	à partir de 5 \$
Remorque 1 essieu (4' x 8' x 1,5') ou Pickup	25 \$
Remorque 2 essieux	30 \$
Fourgon 1 essieu	25-30 \$
Fourgon 2 essieux	45 \$

MATIÈRES REFUSÉES

- **Matières provenant d'activités commerciales ou industrielles**
- Matières contaminées: terre, amiante, BPC, cyanure, etc.
- Souche d'arbre
- Explosifs : arme, munitions, feux d'artifice, etc.
- RDD de plus de 20 litres ou industriel
- Résidus biomédicaux : seringue, etc.
- Contenant de gaz autre que propane

Aucun déchet domestique n'est accepté

L'écocentre est aménagé pour le dépôt d'objets recyclables ou récupérables, de résidus domestiques dangereux, de matériaux de construction et de résidus verts dans le but d'encourager le réemploi et le recyclage.

AUCUNE VENTE DE MATÉRIAUX N'EST PERMISE À L'ÉCOCENTRE, à l'exception des écomeubles et d'Écochantier.

ÉCOMÉUBLES

Les meubles et accessoires réutilisables sont récupérés à l'écocentre et mis à disposition du public à très bas prix dans le but d'encourager leur réutilisation.

Paiement en argent comptant seulement. Les taxes sont incluses dans le prix de vente.

Rendez-vous à l'écocentre pour connaître l'inventaire. Aucune information ni réservation d'articles n'est donnée par téléphone. Les articles achetés devront être emportés immédiatement.

ÉCOCHANTIER

Les écocentres acceptent également des matériaux de construction qui peuvent être réutilisés. Ils sont revendus pour favoriser le réemploi.

Paiement en argent comptant seulement.
 Vous pouvez visiter notre catalogue en ligne : www.ecochantier.ca

4. Projet Écochantier

Alimenté par les écocentres de Rivière-du-Loup, le projet Ecochantier a comme principale mission de récupérer et de remettre en marché des éléments architecturaux patrimoniaux (portes et fenêtres), des matériaux de construction et des accessoires et éléments de plomberie, d'électricité et de ventilation. Cette démarche novatrice, reconduite en 2019-2020 commence à porter fruits. En modifiant l'approche de mise en marché, l'expérience qui en sera à sa troisième année d'existence commence à démontrer un potentiel commercial indéniable. Selon nos observations, l'élargissement de l'offre en boutique, l'utilisation de plateformes de ventes en ligne et par le fait même, l'accès à des nouveaux marchés devrait permettre à l'Écochantier d'augmenter sensiblement ses revenus en 2020.

5. Améliorations réalisées

En 2019, nous avons effectué la réfection complète des garde-corps de l'écocentre de Rivière-du-Loup. De nouveaux ancrages pour solidifier les poteaux ont été installés dans les blocs de béton (lorsque cela était possible) et la structure a été peinte en jaune pour la rendre plus visible.



L'écocentre de RDL est en fin de vie. La désuétude du site et son état général présentent certains problèmes de sécurité pour les utilisateurs et les travailleurs qui le fréquentent.

En période de pointe, les infrastructures et les préposés des écocentres de RDL, peinent à accueillir le flot de visiteurs, tout en maintenant le contrôle attendu sur les lieux, particulièrement en début et fin de saison. La frustration générée par l'attente se traduit souvent en comportements délinquants et non sécuritaires de la part de l'utilisateur. Cette situation peut aussi inciter les employés à adopter des comportements inadéquats dans son service client, et non optimaux dans sa façon de gérer les matières apportées sur le site de l'écocentre.

La grille d'analyse qui suit est Inspirée du document « Optimisation des écocentres municipaux » de la SWANA (Solid Waste Association of North America) et met en perspective les facteurs qui favorisent l'efficacité et la performance d'un écocentre.

Critères d'évaluation d'un écocentre (de 1 à 5)	Rivière-du-Loup		St-Hubert de RDL
1 étant le moins bon et 5 le meilleur			
Son emplacement et à son accessibilité	5		2
Sa superficie	1		5
Son aménagement	2		4
Sa capacité à recevoir plusieurs catégories de matières résiduelles	2		3
Ses heures d'ouverture	3		2
La qualité de son service	3		3
La qualité et la sécurité des installations	1		3
La qualité de sa signalisation	1		2
La qualité de sa main d'œuvre	3		4
La sécurité des lieux	1		2
Sa capacité à recevoir d'importantes quantités de matières résiduelles en continu.	2		2
Pointage total (sur 55)	24		32

En regard des pointages ci-haut exprimés, l'écocentre de Rivière-du-Loup avec un pointage de 24 sur 55, exigera une attention particulière, à très court terme.

Il est heureux de constater le succès d'achalandage de l'écocentre de Rivière-du-Loup, mais il faut reconnaître maintenant que ce succès se fait au détriment d'une efficacité opérationnelle qui génère des coûts de plus en plus importants.

Pour l'année 2020, quelques aménagements ont déjà été recommandés et autorisés dont l'ajout de concassé 0-3/4 et l'installation d'un cabanon sur le plateau débarcadère. Le réaménagement de la zone d'accueil est aussi planifié.

6. Recommandations

- Construire un nouvel écocentre à Rivière-du-Loup, pour les raisons énoncées au point précédent.
- Compacter systématiquement les conteneurs pour en augmenter la densité.
La compaction des conteneurs au moyen d'une pelle à rétro caveuse permettrait d'ajouter jusqu'à 20 % plus de matière par conteneur. En exemple, juste pour les matériaux secs, en 2019 il y a eu à l'écocentre de RDL, 147 transports. Le compactage aurait généré une diminution de 29 transports pour un même tonnage transporté. À 165 \$ par transport, il y a là une économie possible de 4 785 \$.
- Faire l'acquisition de conteneurs de type « roll-off » de 40 verges cube.
Présentement, le coût de location d'un conteneur 40 verges cube de type « roll off » est de 150 \$ par mois. Sur une base de 8 mois par année, il en coûte 1 200 \$ par conteneur, par saison. En considérant le prix d'un conteneur neuf à 6 500 \$, les coûts d'acquisition s'amortiraient en 6 ans. Si on considère la vie utile d'un conteneur entre 10 et 15 ans, les économies sont significatives. On utilise 7 conteneurs à l'écocentre de Rivière-du-Loup et 5 conteneurs à Saint-Hubert.
- Ajouter une tarification minimale (de 2 à 5\$) par voyage de branches.
De 2018 à 2019, le volume de branches récoltées dans les deux écocentres de la MRC de Rivière-du-Loup est passé de 218 à 395 tonnes. Conjugée à une augmentation significative des coûts de transport et de traitement pour 2019, cette augmentation a généré une facture de 42 750 \$ versus 14 480 \$ en 2018. L'impossibilité de broyer les branches sur site ne nous permet pas d'espérer une diminution des coûts de traitement (à volume égal) pour 2020. Une tarification de 2 \$ pour une remorque 1 essieu / pickup ou moins et de 5 \$ pour une remorque à 2 essieux nous apparaît comme une façon raisonnable d'amortir les coûts générés par la récolte de branches. En considérant le voyage de branches moyen à 100 kg, la possibilité de revenus s'établit à plus de 7 500\$. (395 000 kg / 100 kg = 3 950 voyages X 2 \$ = 7 900 \$).

